



Frais de 100\$
à payer lors du dépôt de la demande

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION
OCCUPATION DU QUAÏ PUBLIC**

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU REQUÉRANT ET DE L'EMBARCATION

Identification de l'embarcation :	Requérant :
Numéro :	Nom :
Marque :	Adresse :
Modèle :	Cellulaire :
Numéro de série :	Téléphone bureau :
Numéro d'immatriculation :	Téléphone résidentiel :
Dimensions : _____ (longueur); _____ (largeur); _____ (hauteur).	Adresse courriel :

SECTION 2 - DURÉE DE L'OCCUPATION

Occupation temporaire (maximum 48 heures)
Date de l'occupation temporaire : _____
Heure : de _____ à _____.

Occupation occasionnelle (maximum 48 heures / période ; autorisation du conseil municipal nécessaire - résolution)
Date : _____ Heure : de _____ à _____ ;
Date : _____ Heure : de _____ à _____ ;
Date : _____ Heure : de _____ à _____ ;
Date : _____ Heure : de _____ à _____ ;
Date : _____ Heure : de _____ à _____ ;
Date : _____ Heure : de _____ à _____ ;

SECTION 3 - FINS POUR LESQUELLES L'OCCUPATION EST DEMANDÉE :

Explications :

SECTION 4 - MESURES QUI SERONT PRISES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DU QUAÏ

Explications :

SECTION 5 - EXONÉRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

LE REQUÉRANT S'ENGAGE À PRENDRE FAIT ET CAUSE POUR LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO, DANS TOUTE RÉCLAMATION CONTRE CELLE-CI, POUR RÉPARATION DE TOUT PRÉJUDICE RÉSULTANT DE L'OCCUPATION ET L'EN TENANT INDEMNÉ.

SECTION 4 - DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans le présent formulaire sont à tous les égards véridiques, exacts et complets.

J'ai signé à _____ (ville), ce _____ (date).

Signature : _____.

Veuillez nous transmettre votre demande complète en personne, en vous présentant à nos bureaux du 550, rue Notre-Dame, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h 00 ou entre 13 h 00 et 16 h 30 ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@montebello.ca. N'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme au 819 423-5123, poste 3405 ou par courriel au urbanisme@montebello.ca.

Le présent formulaire constitue la demande d'autorisation.
LE DÉPÔT DE CETTE DEMANDE D'AUTORISATION NE CONSTITUE PAS UNE AUTORISATION.